

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Mans, mardi 4 octobre 2016

Choc des simplifications administratives



Avec un an d'avance, la Sarthe devrait passer à 100 % des marchés publics dématérialisés

À partir d'octobre 2018, les réponses aux marchés publics seront rendues obligatoires par voie électronique. Le Département de la Sarthe précurseur dans le domaine en France, a lancé dès début 2016 l'expérimentation en incitant toutes les entreprises, même les plus petites, à ne répondre que de façon électronique. Le bilan est plus que positif et l'expérimentation est renouvelée en ce début octobre jusqu'à l'année prochaine avec l'objectif d'avoir un an d'avance sur l'obligation nationale et européenne.

La Sarthe référente nationale : 100% dématérialisé

Le Département de la Sarthe, identifié comme référent national, a accepté d'être préfigurateur dans l'expérimentation « 100% des marchés dématérialisés » lancé par l'Etat au cours de 2016* afin d'anticiper l'obligation de la directive européenne au 1^{er} octobre 2018.

Les entreprises favorables à l'expérience électronique

Suite à plusieurs enquêtes de satisfaction lors de l'expérimentation de janvier à juin 2016 auprès des entreprises répondant surtout aux marchés publics du Département, une large majorité (ayant répondu ou non aux procédures de marchés) considère l'expérimentation « 100 % dématérialisation » pas ou peu contraignante, et en sont satisfaites. La totalité d'entre elles est favorable à la poursuite de l'expérimentation.

Accompagnement et renouvellement de l'opération du 1^{er} octobre 2016 au 31 mars 2017

Le Département et ses partenaires : la CCI, la Chambre des Métiers, la CAPEB et la Fédération des Bâtiments, ont donc décidé de renouveler l'expérimentation sur 6 mois, du 1^{er} octobre 2016 au 31 mars 2017 en renforçant l'accompagnement des entreprises, notamment des plus petites comme les artisans, par des actions de sensibilisation conjointe (ateliers, infos...).


Par ailleurs, le Département et l'Association des Maires de la Sarthe vont organiser des demi-journées de sensibilisation sur les territoires en novembre 2016 pour inciter les autres collectivités sarthoises à passer aux marchés publics 100% dématérialisés et au dispositif « MPS » (Marché public simplifié : répondre seulement avec le n° de SIRET – voir ci-après).

Objectif : 100% des marchés publics électroniques en octobre 2017 en Sarthe

Un bilan de cette année d'expérimentation sera effectué en juin 2017 avec l'objectif d'acter la généralisation du tout électronique au 1^{er} octobre 2017 si les indicateurs sont favorables. Un an avant l'obligation européenne et nationale.

** Initiée par le Secrétariat Général à la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP), cette expérimentation fait partie du choc de simplification.*

www.sarthe.fr

lucie.desnos@sarthe.fr
 @LucieDesnos

Contact presse :

Lucie Desnos +33(0)6 85 41 09 48
+33(0)2 43 54 72 99



Le Département de la Sarthe N°1 du choc des simplifications administratives

N°1 des marchés publics électroniques

Le Département s'est toujours engagé dans une démarche de simplification et de modernisation de ces procédures de « commande publique » notamment par la voie de la **dématérialisation qui le place comme une des collectivités à la pointe en France dans ce domaine.**

Plus de 10 ans de dématérialisation

La plateforme sarthoise www.sarthe-marchespublics.fr, salle des marchés électroniques départementale mise en place par le Département dès 2004, permet aux annonceurs publics de publier leurs appels d'offres et aux entreprises d'y répondre par voie électronique (en numérisant les documents et en les signant avec un certificat électronique).

***Marché public simplifié (MPS) depuis 2014**

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le Département est allé encore plus loin dans le choc de simplification en proposant pour toutes les procédures le dispositif « **Marché Public Simplifié** » (MPS) qui permet une réponse électronique par les entreprises avec le seul n° SIRET (réduisant radicalement le nombre de pièce demandée aux entreprises)

Entre 2014, et 2015 le pourcentage des **offres déposées de façon électronique est passé de 19% à 44%.**

N°1 des contrôles de légalité par voie électronique

Avec 80% des actes de légalité transmis par voie électronique, le Département de la Sarthe survole largement les autres départements français dans le projet ACTES, devant les **16% de moyenne nationale en 2010.**

ACTES, c'est le remplacement du support papier par un fichier électronique pour la transmission des actes vers le contrôle de la légalité (Décisions des collectivités visées par la Préfet).